

Fiche Vélo

Stationnement collectif de vélos

Cette fiche est destinée à donner une information rapide.

La contrepartie est le risque d'approximation et la non exhaustivité.

Pour plus de précisions, il convient de consulter les ouvrages cités en référence.



Certu 2010 / 76



La Bicyclette à Bordeaux

Destiné à favoriser le développement d'une ville durable, le vélo est considéré à Bordeaux comme un nouvel allié de choix.

La SEM InCité a créé fin 2009 une "Bicyclette", un garage collectif à vélos au cœur de la capitale girondine. Une initiative qui pourrait faire des émules à travers l'hexagone.

Contexte

Au début des années 2000, une dévitalisation progressive du centre historique de Bordeaux due à des problèmes de confort urbain et de dégradation du bâti et des logements avait été constatée. La ville a donc lancé en 2002, en partenariat avec InCité, une opération de requalification de ce noyau de ville pour en faire un centre actif, convivial et habité. Ainsi, améliorations des conditions d'habitat, actions sur la vacance, restructurations d'îlots et de logements indécent tout en favorisant la mixité sociale traduisirent cette option.

L'objectif était de permettre à tous les habitants, quels que soient leur situation familiale et leur niveau de ressources de vivre dans ce centre historique.

L'amélioration du cadre de vie passait nécessairement par des relogements, des accessions à la propriété, mais aussi par la création d'empri- ses de stationnements, de jardins et de places et... d'une bicyclette.

InCité, créée en 1957 sous le nom de SBUC (Société Bordelaise d'Urbanisme et de Construction), gère un patrimoine de plus de 1 750 logements sociaux et intermédiaires ainsi que deux centres commerciaux.



La société anime depuis 2002 les volets habitat et commerce du programme de revitalisation du centre historique de Bordeaux.

Aménageur du centre historique de Bordeaux et créateur de locaux collectifs permettant d'améliorer le confort résidentiel de ses habitants, InCité a donc proposé à la mairie, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement et à l'occasion de la restructuration d'un îlot, la création d'un garage à vélos collectif.

Celui-ci a été réalisé dans l'ancien garage d'un immeuble acquis et réaménagé par l'entreprise. Ainsi, le 2 novembre 2009, InCité, Société d'Economie Mixte (SEM), inaugurait son garage à vélos sécurisé collectif, géré par les Grands Garages Parkings de Bordeaux (gestionnaire de 3 parkings dans la ville depuis les années 60).

Cette nouvelle initiative vient compléter les 7500 places de stationnement réservées aux cyclistes et disponibles dans toute la ville.

Des locaux du même type sont d'ores et déjà à l'étude pour d'autres quartiers bordelais.

Présentation du local à vélos

Situé au 49, rue Bouquière, en rez-de-chaussée d'immeuble, à 30 mètres de la station de tramway « Porte de Bourgogne », ce nouveau local de 50 m², refait à neuf et dédié, à l'abri des intempéries et des indélicatesses, offre 48 places de vélos, pouvant être stockés sur un système de racks innovant permettant d'optimiser l'espace.



Local avant les travaux



Local après les travaux

La devanture a été sécurisée et traitée de façon optimale tout en maintenant l'architecture inhérente au quartier, afin de permettre un usage confortable du local et la remise en valeur de façon contemporaine de l'arcade d'origine.

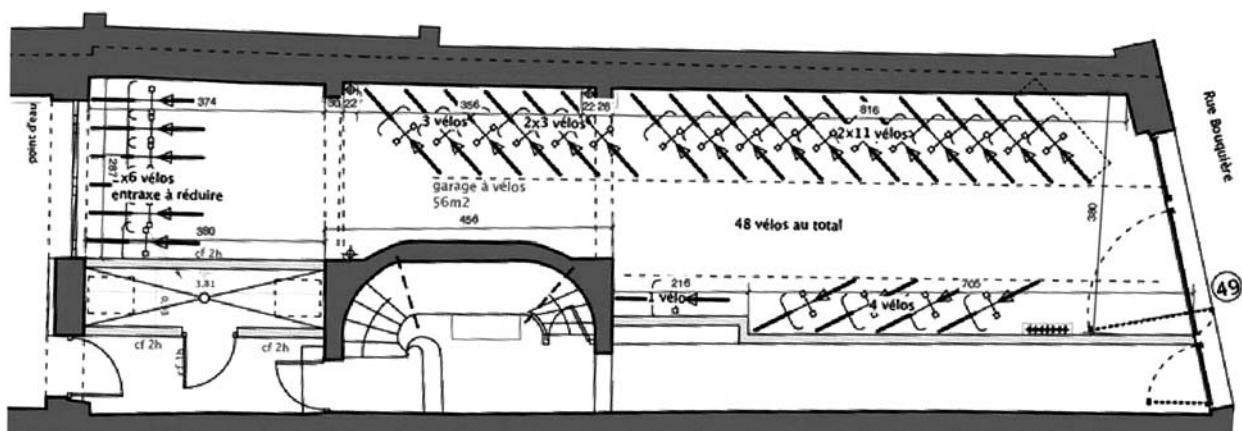


Façade d'origine



Réhabilitation de la façade

Présentation du local à vélos



Accès

Il est contrôlé par la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux.

Chaque usager dispose d'une carte magnétique qui lui permet d'accéder nuit et jour au garage.

Badge d'accès

Pour chaque abonnement individuel souscrit, coûtant 5 € par mois, il est remis une carte codée et un numéro de place que l'abonné doit respecter. Une caution de 30 € (soit 6 mois d'abonnement) lui est également demandée. Ce badge devra être utilisé pour pénétrer dans le local et y parquer le vélo préalablement gravé (Maison du Vélo - 69, cours Pasteur). La carte magnétique est délivrée sur présentation d'une pièce d'identité, à l'issue de la gravure.

L'abonné s'engage pour une durée minimum de 6 mois. Dès lors, l'accès sera permanent sur la durée de la souscription. En cas de perte ou de détérioration de la carte codée, une information est donnée au siège de la société. Le remplacement du badge est facturé 20 €, tarif en vigueur au 1^{er} juillet 2010.

Sécurité

Le local est sécurisé. Il est en permanence relié au poste central du parc Victor Hugo (parking pour 735 véhicules, dont 100 abonnés).

Il est ouvert 24h/24 mais seules les personnes titulaires de la carte d'abonnement peuvent y entrer.

Il est néanmoins recommandé à l'abonné d'attacher son engin au rack, à l'aide d'un anti-vol personnel.

Un système par vidéosurveillance permet d'enregistrer les allées et venues des cyclistes.

Cependant, le stationnement s'effectue aux risques des propriétaires des cycles, les droits perçus par la société des Grands Garages Parkings de Bordeaux ne concernant que des droits de stationnement et non de gardiennage.

Ainsi, la société décline toute responsabilité en cas de détériorations, d'accidents ou de vols.

Quelques éléments d'usage

Conditions générales d'utilisation

Un règlement de 16 articles, affiché à l'entrée du local, informe clairement les utilisateurs.

Toute dépôse à l'intérieur du parc à vélos d'objets ou d'éléments autres que le vélo gravé est formellement prohibée.

Liaisons interphoniques extérieures et intérieures

Pour ouvrir le local, il convient de présenter son badge devant le mécanisme prévu à cet effet (« Ici badger »).

En cas de problème depuis l'extérieur, un bouton mettra l'abonné en relation avec un opérateur.

A l'intérieur, un interphone est également à disposition.

Pour fermer ou ouvrir le portail de l'intérieur, un bouton doit être actionné.

En sortant, le cycliste devra impérativement refermer le portail, en présentant son badge devant le dispositif déjà évoqué.



Procédure d'utilisation des rails de rangement

Une notice explicative permet à tout utilisateur d'utiliser ces rails de façon simple.

PROCÉDURE D'UTILISATION DES RAILS DE RANGEMENTS



Avant de présenter votre vélo, tirer sur le rail à l'aide de la poignée rouge jusqu'en bas.



Présenter votre vélo par la roue avant sur le rail puis la roue arrière.



Relever le rail à l'aide de la poignée rouge, votre vélo est stocké.



Pour récupérer votre vélo, tirer sur le rail à l'aide de la poignée rouge jusqu'en bas.
Ne pas oublier de relever le rail jusqu'en haut afin de laisser la place du dessous dégagée.

Les personnes de faible gabarit n'auront aucune difficulté à les emprunter.

La largeur du local est tout à fait propice à ce type d'aménagement qui demande un dégagement d'environ 1 m.



Un système de racks innovant



Prise électrique :

Il est notamment précisé que l'installation électrique des parties accessibles au public est uniquement destinée à l'éclairage.

Les prises de courant sont réservées à l'usage des employés d'entretien et de nettoyage et au besoin du service. Son utilisation par les abonnés (rechargeement de batterie de cycles à pédalage assisté notamment) est formellement interdite.

Pour en savoir plus ...

- Marie Dubois - Responsable Communication - InCité - 05 57 19 05 94
 - Société des Grands Garages Parkings
Place de la ferme de Richemont - 33075 Bordeaux - 05 56 52 76 03

graphiques :
la Cité

- Michèle
- Martine Louyeau

Maquette & Mise en Page :

*en page :
Le Jardot*

Antoine Jourdet
DADT - VIA

CETE Normandie Centre
02 35 68 89 33

La série « Fiche Vélo » a été réalisée par les groupes de travail du RST pilotés par le Certu. Cette série de documents a pour seule vocation de constituer un recueil d'expériences. Ce document ne peut pas engager la responsabilité de l'Administration.

Ces fiches sont disponibles en téléchargement sur le site du Certu (<http://www.certu.fr>).

AUTEUR DE LA FICHE

VOTRE CONTACT AU CERTU

Martine Louveau
CETE du Sud-Ouest / DSEIR / DIR
05 56 70 64 75

martine.louveau@developpement-durable.gouv.fr

Nicolas Nuyttens
04 72 74 58 69
nicolas.nuyttens@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat : 04 72 74 59 61
yoi.certu@developpement-durable.gouv.fr

Mais également les correspondants vélos des CETE : Méditerranée (J. Cassagnes), Sud-Ouest (M. Louveau), Nord-Picardie (B. Deboudt), Lyon (J. Laville), Est (F. Tortel), Normandie Centre (JC Poreau).